

# Déchets ménagers : le plan du préfet

Les Alpes-Maritimes produisent chaque année 1,2 million de tonnes de déchets ménagers. Leur élimination figure parmi les dossiers les plus sensibles du département. Le préfet livre ses arguments

**L**ES Alpes-Maritimes produisent chaque année 1 200 000 tonnes de déchets ménagers. Une paille ! L'été est la plus chargée des saisons, côté pou-  
belles : 12 % des déchets sont dus à l'activité touristique.

Pour gérer leur traitement dans la durée, les A.-M., à l'instar des autres départements français, adoptent un plan d'élimination des déchets ménagers engageant pouvoirs publics et organismes privés. Gros travail de concertation : sur la Côte d'Azur, ce docu-



Pierre Breuil.

d'enfouissement technique dans les années à venir compte tenu du seuil de saturation de la Glacière d'ici quelques années.

Concrètement, l'intérêt de ce plan est de **développer le tri à la source des déchets** afin de permettre leur valorisation.

Recyclage du verre, des métaux, des papiers et cartons, plastiques, bois... mais aussi compostage des déchets verts et épandage agricole des boues de stations d'épuration : 24 % des déchets suivent actuellement la bonne filière. Le plan prévoit

d'atteindre la barre des 50 % des déchets d'ici 2020. Dans cette perspective, trois unités de traitement et valorisation biologique devraient voir le jour dans les Alpes-Maritimes.

Deuxième grand objectif : **développer le principe de proximité du traitement et optimiser les transports des déchets**. Un grand chantier qui passe par la création de nouvelles stations de transit départementales et qui suppose des modes de carburant propre pour les véhicules automobiles qui assurent ce transport.

Troisième axe : **augmenter la capacité de stockage des**

**déchets ultimes** et valoriser les sous-produits.

Un, voire deux, centre(s) de stockage de déchets ultimes de classe 2 supplémentaire(s) d'intérêt départemental sont inscrits au plan. En zone de montagne, il est question d'installer des petits centres de stockage des déchets ultimes d'intérêt local.

Enfin, l'Etat inclut dans ce plan

la mise aux nouvelles normes définies pour 2005 par l'arrêté ministériel du 20 septembre 2002 des usines d'incinération existantes (Antibes, Nice), dans l'attente de solutions de remplacement en 2018, au terme du contrat d'exploitation en cours, pour l'usine de Nice, et éventuellement pour Antibes.

## Pierre Breuil : « esprit de responsabilité »

Pour le préfet des Alpes-Maritimes, « ce plan apporte une vision panoramique départementale de ce grave problème de société pour lequel une solution ne peut être trouvée dans le cadre des limites des collectivités territoriales. Cette prospective devrait conduire à un esprit de plus grande responsabilité face au problème de prise en charge de nos déchets sur notre territoire par nos collectivités, sans recourir systématiquement aux départements voisins. Les grands opérateurs publics et privés se trouvent ainsi confortés moralement, intellectuellement et juridiquement dans leurs décisions présentes et à venir.

Cette planification à long terme (15 - 20 ans) n'a pas l'allure d'une planification à la soviétique. Il s'agit d'un document d'orientations fortes mais qui a vocation à s'appliquer en toute souplesse et à être révisé aussi souvent que nécessaire pour s'adapter aux évolutions : c'est d'ailleurs au conseil général d'assurer désormais cette compétence. Mais la prise de conscience de la problématique des déchets, c'est aujourd'hui qu'elle doit se cristalliser et se manifester.

Au moment où se profile le spectre d'une pénurie des grandes unités de traitement pour le monde urbain, dans les Alpes-Maritimes, mais aussi en France, il est urgent que tous les acteurs conjuguent leurs efforts en essayant de dépassionner ce débat ; en essayant de le rendre plus raisonnable et plus rationnel. Il convient de résoudre le problème des déchets au sein d'une démarche authentique de développement durable qui préserve notre santé, nos ressources et la beauté des paysages ».

## Plusieurs échéances

Pourquoi maintenant ? Des installations lourdes de traitement des déchets existent. Mais des échéances se profilent : remplacer les usines d'incinération existantes, notamment en 2018, au terme du contrat d'exploitation en cours, pour l'usine de Nice ; et disposer d'une capacité suffisante de stockage en centre